Aha! Moments in FP Advocacy

Sayana Press in DRC

DRC Sayana® Press : Introduction: Context

- In 2013: DRC pledge at the ICFP in Addis (Increase mCPR 6.5% (2013) to at least 19% by 2020)
- Injectable **NOT legally** allowed by none-doctors and nurses staff. (CHWs or students)
- Approval to Test the Implication of Students to provide Sayana Press (6 months of negotiation)

- Engagement : Augmenter la prevalence contraceptive de 6,5% a 19% en 2020
- Injection pas **autorisée** pour étudiants
- **Autorisation de** Tester l'implication des etudiants comme distributeurs communautaire de Sayana Press (6mois de negociation)

Advocacy

Aha moment!

Community Distribution of Injectable: Sayana Press

Status….

1. Test distribution of Sayana® Press by students … **Done**

1. Sayana® Press by none Heath-profile distributors (relais communautaires) .. **Will start soon…**

1. Sayana Press Self-injection,
2. Implanon Nxt by students (nursing and Medicine schools) **In progress**
3. Institutionalization of the implication of student as community distributors (now, everywhere and for ever) **In progress**...

Authorization-Autorisation

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de la Santé Publique
Secrétariat Général

Nº 0956

Direction de la Pharmacie & Plantes Médicinales
Division Gestion du Médicament
36, avenue de la Justice - Commune de la Gombe
B.P. 11.998 KIN. 1 TÉL. : 33.291 - 33.050 - 33.813

N° MS. 1253/10/0956/2014

A Monsieur le Pharmacien
TONA LUTETE
C/O PHARMA HOUSE
KINSHASA/GOMBE

N° d'Enregistrement : _____

V/Ref : SAYANA PRESS 1 AMPOULE 104MG/0,65ML
SUSPENSION POUR INJECTION S/C.

Objet : Enregistrement et autorisation provisoire de mise sur le marché du médicament.

Monsieur,

En réponse à votre demande d'enregistrement et de mise sur le marché dont référence susmentionnée, je vous accorde pour une durée d'un an à dater d'aujourd'hui, l'autorisation provisoire de mise sur le marché congolais du produit pharmaceutique : SAYANA PRESS(Medroxyprogesterone Acetate 104mg)

Les éléments d'appréciation reçus de votre part qui m'ont permis de statuer sur votre produit sont les suivants :

- Un formulaire ad hoc d'enregistrement en trois exemplaires ;
- Le Certificat G.M.P. du laboratoire ; PFIZER LABORATOIRE PUURS,BELGIQUE
- L'A.M.M. délivrée par le pays d'origine ;
- Un dossier technique complet ;
- 50 échantillons ;
- Un bulletin d'analyse local ;

Quant à l'autorisation quinquennale de mise sur le marché, elle vous sera octroyée au terme des évaluations cliniques et physico-chimiques qui seront menées par la Direction de la Pharmacie, Médicaments et Laboratoires.
Les coûts de différentes expertises requises sont à votre charge.
Aussi, seriez-vous informé en temps utile par mes services des taux de prestations pratiqués par nos experts agréés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

19 DEC 2014

Le Directeur Chef des Services

Phciens Daniel NGELEKA MUTOLA

TH48814

DIRECTEUR

R D C

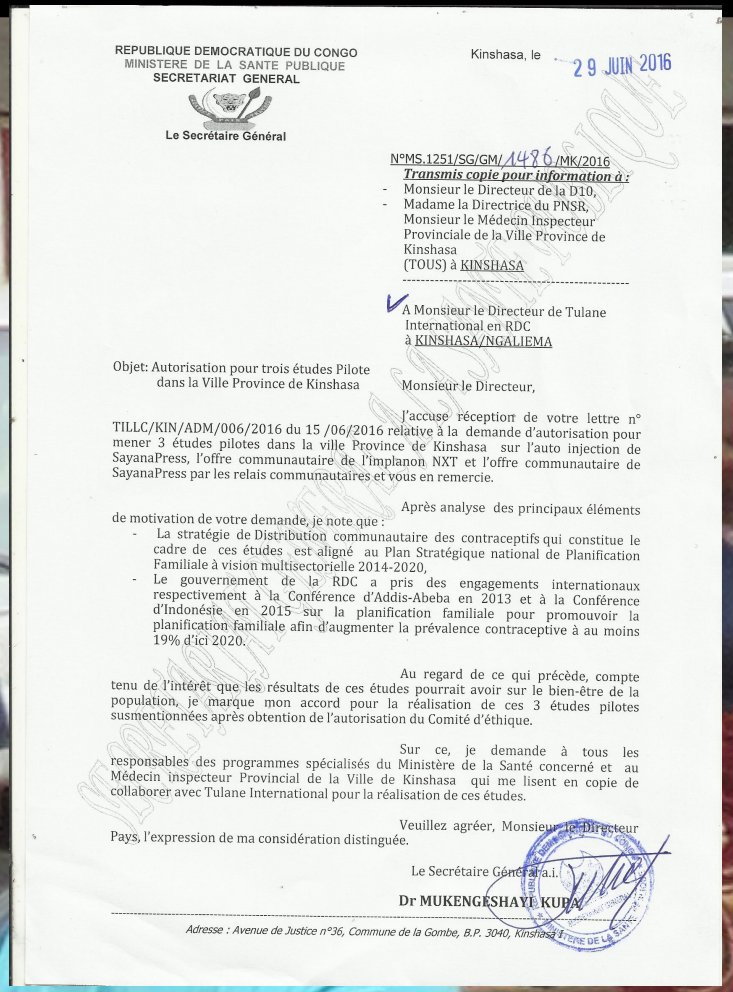

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général

Kinshasa, le 29 JUIN 2016

N°MS.1251/SG/GM/1486/MK/2016

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur de la D10,
- Madame la Directrice du PNSR,
- Monsieur le Médecin Inspecteur Provinciale de la Ville Province de Kinshasa

(TOUS) à KINSHASA

A Monsieur le Directeur de Tulane International en RDC
à KINSHASA/NGALIEMA

Objet: Autorisation pour trois études Pilote dans la Ville Province de Kinshasa

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre lettre n° TILLC/KIN/ADM/006/2016 du 15 /06/2016 relative à la demande d'autorisation pour mener 3 études pilotes dans la ville Province de Kinshasa sur l'auto injection de SayanaPress, l'offre communautaire de l'implanon NXT et l'offre communautaire de SayanaPress par les relais communautaires et vous en remercie.

Après analyse des principaux éléments de motivation de votre demande, je note que :

- La stratégie de Distribution communautaire des contraceptifs qui constitue le cadre de ces études est aligné au Plan Stratégique national de Planification Familiale à vision multisectorielle 2014-2020,
- Le gouvernement de la RDC a pris des engagements internationaux respectivement à la Conférence d'Addis-Abeba en 2013 et à la Conférence d'Indonésie en 2015 sur la planification familiale pour promouvoir la planification familiale afin d'augmenter la prévalence contraceptive à au moins 19% d'ici 2020.

Au regard de ce qui précède, compte tenu de l'intérêt que les résultats de ces études pourrait avoir sur le bien-être de la population, je marque mon accord pour la réalisation de ces 3 études pilotes susmentionnées après obtention de l'autorisation du Comité d'éthique.

Sur ce, je demande à tous les responsables des programmes spécialisés du Ministère de la Santé concerné et au Médecin inspecteur Provincial de la Ville de Kinshasa qui me lisent en copie de collaborer avec Tulane International pour la réalisation de ces études.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Pays, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général a.i.

Dr MUKENGESHAYI KUPA

Adresse : Avenue de Justice n°36, Commune de la Gombe, B.P. 3040, Kinshasa 1

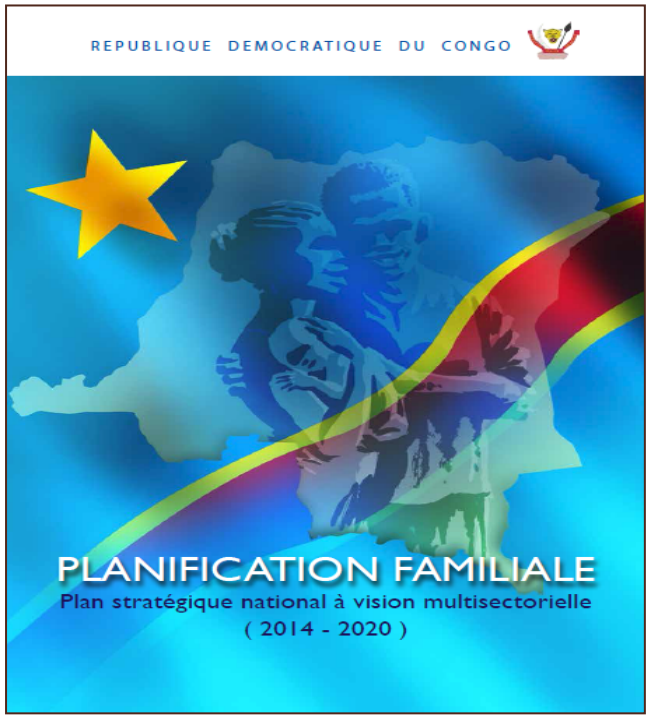
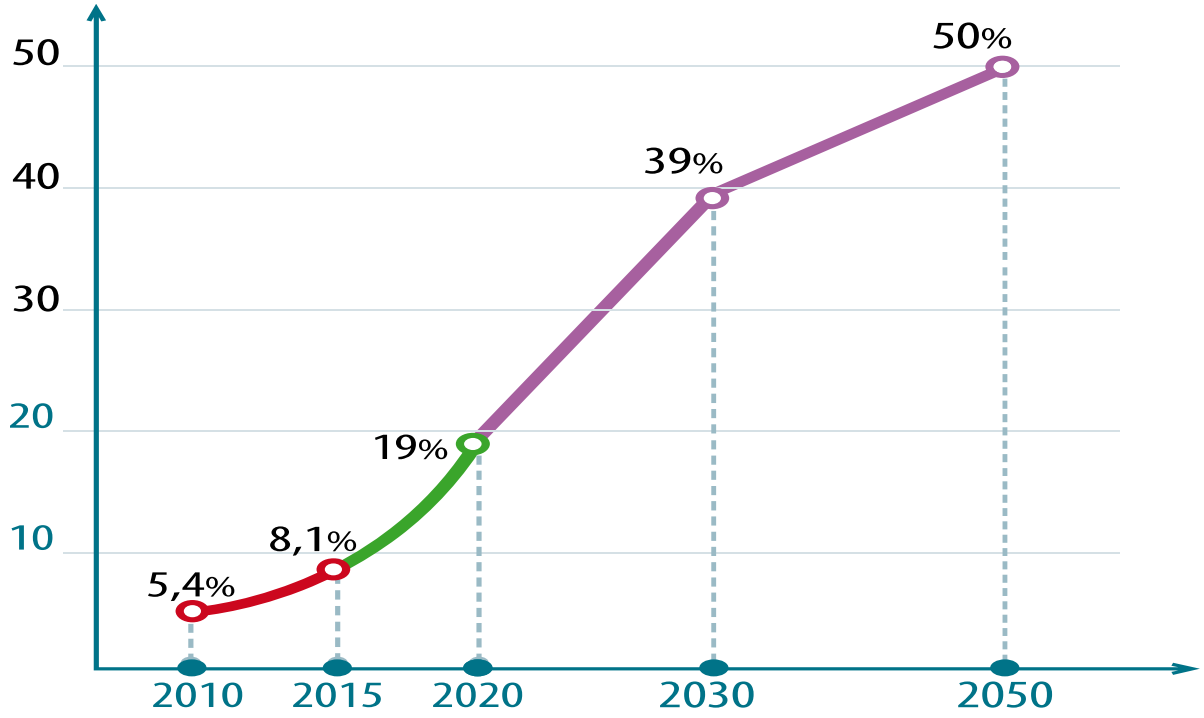
Perspective